



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 JUIN 2017

XAVIER BETTEL REMERCIE L'ILR POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI

Le 29 juin, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a fêté ses 20 ans d'existence. Les festivités ont eu lieu jeudi soir au Centre culturel 'Schéiss', en présence du Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel. Une occasion pour tirer le bilan sur les activités réalisées et évoquer les missions futures qui attendent l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Le 20^e anniversaire de l'ILR était une occasion pour le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel, de faire le point sur le travail accompli par l'Institut Luxembourgeois de Régulation. L'Institut, fondé en 1997 sous le nom de l'ILT (Institut Luxembourgeois de Télécommunications), est né de la volonté de libéraliser les marchés avec comme objectif de démanteler les monopoles nationaux. À l'époque les compétences de l'ILT se limitaient au secteur des télécommunications et à la gestion des fréquences radioélectriques. Le ministre attribue certes les licences, mais c'est l'ILT qui veille au respect des règles techniques pour éviter les interférences. En 2000, l'ILT devient ILR en conséquence de ses attributions élargies à la régulation des marchés de l'électricité et des services postaux. Depuis 2001, les compétences de l'Institut sont étendues au marché du gaz naturel.

Le Premier ministre a évoqué les changements auxquels est confronté l'ILR. « *La transition numérique fait en sorte que les secteurs gérés par l'ILR sont en pleine mutation, l'innovation est fulgurante* », a-t-il souligné. Tous les secteurs sont concernés par cette évolution: celui des communications électroniques qui devra fournir les réseaux de communication qui constituent l'essence même de la société de l'information, mais aussi celui de l'énergie avec la mise en place des Smart Grid et des Smart Meter, ou encore pour celui des services postaux. Sans parler des fréquences qui sont appelées à jouer un rôle crucial dans le cadre de la communication M2M (machine to machine) et de l'Internet of Things. « *Nous préparons aujourd'hui la 5G qui nous fournira des réseaux hyper performants permettant des communications mobiles à très haut débit et à très faible latence* », a encore ajouté Xavier Bettel. Cités intelligentes et voitures connectées feront bientôt partie du quotidien.

Selon le Premier ministre, l'ILR joue dans ce contexte un rôle clé. La mission du régulateur n'est pas d'ores et déjà accomplie. Les marchés sont certes passés à l'état concurrentiel, mais le monde, du fait de l'évolution technologique, devient plus complexe avec comme conséquence de nouveaux défis. De par son indépendance, son expertise et l'expérience acquise au cours des vingt dernières années, l'ILR, qui compte actuellement un effectif de 57 personnes, est prêt à relever ces défis. La régulation et la supervision des secteurs relevant de sa compétence demeurent importantes. Luc Tapella, directeur de l'ILR se dit confiant

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.

dans la capacité de l'ILR à assumer ses missions dans un monde technologique en évolution constante, et de continuer à assurer le bon fonctionnement des marchés tout en veillant à l'existence d'un environnement concurrentiel et au respect des intérêts des consommateurs.

Notons que l'activité de l'Institut est étroitement liée à l'évolution du cadre réglementaire luxembourgeois et européen. L'ILR suit activement les propositions de réforme qui sont actuellement en cours de discussion au niveau européen dans le domaine des services de communications électroniques ainsi que dans celui de l'énergie ou encore de la délivrance transfrontière des colis. Depuis sa création il y a 20 ans, l'ILR a pris 458 décisions et règlements, dont environ 200 dans le domaine des communications électroniques.

Bon à savoir

Les dossiers concernant les différents secteurs présentés durant toute la semaine sont disponibles sur <https://anniversaire.ilr.lu>

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.